

28 - Avenant programmatif 2014 avec les Francas du Doubs - Participation financière de la Ville - Tarification des accueils de loisirs des Francas du Doubs

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Le contrat de Délégation de Service Public signé avec l'Association «Les Francas du Doubs» prévoit un avenant programmatif annuel qui présente les sessions des accueils de loisirs maternels, élémentaires et adolescents ainsi que les actions transversales à engager pour l'année 2014.

L'avenant annuel programmatif des activités de l'Association des Francas du Doubs et ses propositions de tarifs sont présentés au Conseil Municipal.

1 - Programmation 2014

Dans le cadre des missions décrites à l'article 3 du contrat de délégation, le Délégué mène des activités pour l'année 2014 en organisant des accueils de loisirs et de jeunes, des activités estivales spécifiques et des animations enfance jeunesse.

1.1 Les accueils de loisirs

La programmation d'ouverture des accueils de loisirs pour 2014 reste inchangée par rapport à 2013.

Le nombre prévisionnel total de journées / enfants pour les accueils de loisirs et de jeunes en 2014 est fixé au minimum à 34 059 journées/enfants.

1.2 Les espaces d'animation de Vital'été

L'espace «Arts et Création», espace d'accueil, d'informations et d'animations 6-14 ans avec les familles, à dominante culturelle et artistique est renouvelé, sur le site de Vital'été - La Malcombe. Il en est de même de l'espace «Sciences et environnement» (avec la Mission Développement Durable).

En 2014, l'Association gèrera donc à nouveau la coordination et directement l'ensemble des intervenants éducatifs, socioculturels et culturels des ateliers de l'espace «Arts & Création» dans le cadre du financement de la DSP.

Elle assurera également la coordination et l'animation d'un atelier d'activités d'accueil de l'espace «Sciences et environnement», avec un financement complémentaire hors contrat de DSP au titre de 2014.

Ces deux espaces sont prévus à Vital'été du 7 juillet au 30 août 2014.

1.3 Les animations enfance et jeunesse

Dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public, la collectivité charge le délégataire d'organiser ou de participer à des temps forts d'animation autour du thème des loisirs et de la citoyenneté et à des actions transversales initiées par la collectivité.

Ces actions et animations sont au nombre prévisionnel de 10 par an (5 à l'initiative de la collectivité ou organisées et co-organisées par elle, 5 à l'initiative du délégataire ou organisées par lui). Le nombre prévisionnel total de journées/enfants cumulées pour ces actions en 2014 est fixé au minimum à 2 500 pour les 10 actions.

Le Délégué propose d'organiser les 5 actions prioritaires suivantes : le Carnaval de Planoise, le Parcours éducatif permanent Eco-citoyen, les Journées d'été inter-accueils de loisirs enfance jeunesse, le Village des droits de l'enfant et l'organisation de stages BAFA.

De son côté, la collectivité envisage d'organiser les 5 actions prioritaires suivantes : la Citadelle prend ses quartiers, Street Tour, le temps fort de la Semaine du Développement Durable, Energie Jeunes et Quartiers d'été à Palente/Orchamps.

D'autres collaborations d'actions existent également pour Anim'été Jeunes, le Concours International d'affiches «Agis pour tes droits», des activités cirque, etc.

Enfin, un financement spécifique, hors contrat de DSP est proposé sur deux actions prioritaires identifiées : les journées inter accueils et le Village des droits de l'enfant.

2 - Financement 2014

Le budget prévisionnel de la programmation du Délégitaire pour 2014 s'élève à 1 175 806 € (1 164 932 € en 2013).

Budget 2014	Accueils	Animations	Total
	1 088 309 €	87 497 €	1 175 806 €

Conformément à l'article 5-2 de la convention, la collectivité s'engage à verser une participation financière pour l'année 2014 d'un montant global de 725 826 €, soit une augmentation de 1 % par rapport à 2013.

Il est proposé également de prendre en compte dès janvier 2014 l'attribution de subventions complémentaires pour un programme d'animations et d'actions en 2014 : coordination espaces de Vital'été, journées inter-accueils de loisirs et village des droits de l'enfant, pour un montant de 9 000 € réparti ainsi :

- Espace Vital'été Sciences et environnement : 4 000 €
- Journées inter accueils : 2 000 €
- Village des droits de l'enfant : 3 000 €.

Récapitulatif de la participation	Proposé 2014
Accueils de Loisirs - Ville	396 957 €
+ Participation prévisionnelle PSEJ - CAF Contrat Enfance et Jeunesse *	254 950 €
Sous-total Accueils de Loisirs	651 907 €
Animations enfance et jeunesse	73 919 €
Total prévision DSP	725 826 €
Animations enfance et jeunesse - complémentaires	9 000 €
Total	734 826 €

Le versement de la participation financière de la Ville, soit 470 876 € (396 957 € + 73 919 €) s'effectuera conformément aux dispositions prévues au contrat de DSP, sous forme de quatre acomptes et d'un solde.

(*) Il convient de noter que la Ville s'engage à reverser les financements accordés par la CAF pour le Contrat Enfance et Jeunesse (PSEJ) pour les montants et objets qui seront indiqués dans les lettres de notification que ce partenaire adressera à la Ville. Ce reversement donnera lieu à une délibération en février 2014 sur l'ensemble des actions CEJ.

TARIFS 2014 applicables du 01/02/2014 au 31/12/2014

TARIFS ACCUEILS DE LOISIRS

	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	Hors Agglo.			
<	450 €	451 €	530 €	531 €	640 €	641 €	755 €	756 €	>
TOUTE PERIODE AVEC REPAS									
Allocataire avec ATL	3,20	4,10	5,81	7,02	8,99	11,97			
Allocataire sans ATL	7,20	8,10	9,70	10,55	11,56	15,05			
Non allocataire	10,20	11,10	11,87	12,57	13,53	19,59			
TOUTE PERIODE SANS REPAS									
Allocataire avec ATL	1,60	2,30	3,13	3,64	4,19	7,83			
Allocataire sans ATL	5,10	5,80	6,67	7,22	8,03	11,21			
Non allocataire	8,10	8,80	9,09	9,54	10,25	15,96			
DEMI-JOURNEE									
Allocataire avec ATL	1,10	1,60	2,22	2,58	2,93	5,40			
Allocataire sans ATL	3,10	3,60	4,70	5,05	5,66	7,88			
Non allocataire	6,10	6,20	6,36	6,72	7,17	11,16			

TARIFS LUDOTHEQUE

	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	Hors Agglo.			
<	450 €	451 €	530 €	531 €	640 €	641 €	755 €	756 €	>
DEMI-JOURNEE PV/GV/Mercredi/Samedi									
Allocataire avec ATL	0,75	0,97	1,16	1,36	1,67	1,97			
Allocataire sans ATL	2,00	2,25	2,42	2,68	2,93	3,23			
Non allocataire	3,50	3,69	3,80	4,04	4,34	4,65			

4 - Impact de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires

A compter de la rentrée de septembre 2014, les enfants scolarisés en maternelle et élémentaire auront classe le mercredi matin. Le délégataire et la Ville mesureront ensemble avant l'été 2014 les impacts de cette réforme pour la conduite de la délégation (de septembre 2014 à décembre 2014). Un avenant sera alors conclu entre les Francas du Doubs et la Ville.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la programmation 2014 des actions et animations de la Délégation de Service Public des Francas du Doubs,

- confirmer une participation de la Ville, dans le cadre de la DSP, pour l'année 2014 (sous réserve des ajustements de fin d'année) d'un montant de 470 876 € à l'Association «Les Francas du Doubs», et de décider en conséquence du versement d'un premier acompte d'un montant de 94 176 €.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2014 au chapitre 65.422/6574 CS 47041.

- confirmer l'attribution d'une subvention complémentaire de la Ville, hors prévision DSP, pour l'année 2014 d'un montant de 9 000 € à l'Association «Les Francas du Doubs» pour les animations et actions supplémentaires, et de décider en conséquence le versement d'un montant de 9 000 €.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2014 au chapitre 65.422/6574 CS 47041.

- autoriser M. le Maire à signer l'avenant programmatif annuel n° 1 pour 2014 avec l'Association «Les Francas du Doubs»,

- adopter les tarifs journaliers proposés par le délégataire pour l'année 2014.

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. GHEZALI, Mme MICHEL, Mme FELLMANN et M. OMOURI n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 22 janvier 2014.

La Ville apporte également une aide sous la forme de mise à disposition de locaux administratifs dans le nouvel Espace Jean Moulin à Planoise et d'animation dans tous les quartiers pour les accueils de loisirs.

Les informations en terme de valorisation de locaux (bilans et prévisions) seront transmises dès leur connaissance par courrier au délégataire.

3 - Tarifs 2014

Conformément aux dispositions du contrat de Délégation de Service Public, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la proposition de tarifs des accueils de loisirs et de jeunes ainsi que de la Ludothèque organisés par les Francas du Doubs sur la commune.

Depuis 2012, la Ville et les Francas du Doubs ont entamé un processus d'harmonisation de leurs tarifs respectifs appliqués dans les accueils de loisirs municipaux et les accueils de loisirs des Francas.

La première étape a consisté à établir un premier niveau de Quotient Familial (QF) commun et à retenir un tarif commun à ce QF : un QF < 450 €, qui a regroupé les trois premiers QF de la grille initiale des Francas du Doubs, pour un tarif unique fixé à 3,20 € pour une journée avec repas.

La seconde étape, mise en œuvre en 2013, a harmonisé le second niveau de QF entre Ville et Francas du Doubs en le fixant entre 451 € et 530 €, avec un tarif commun de 4,10 € pour une journée avec repas.

Le QF 3 commence dorénavant à 531 €.

Pour rappel, tous les Quotients Familiaux retenus pour le calcul du tarif facturé à la famille, continueront à être ceux calculés par la CAF qui incluent les revenus et les allocations, et non plus ceux issus du revenu fiscal.

Les autres tarifs appliqués pour l'année 2014 à compter du 1^{er} février 2014 resteront identiques à 2013.